



Commune de Marchissy

Préavis municipal n° 1-2023 Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'Affectation Communal (PACom)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Plan d'Affectation Communal (PACom) de la commune est actuellement en cours de révision.

Pour rappel, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 95'000.00 en 2018 (préavis 4-2018) pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) qui a changé de nom entre temps pour devenir le Plan d'Affectation Communal (PACom).

L'objet du présent préavis porte sur une demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.00 pour finaliser les travaux en cours.

2. Historique

En 2013 le peuple a voté, à 62,9%, en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), laquelle visait, entre autres, à éviter le mitage du territoire, à préserver les surfaces agricoles et le paysage.

L'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 de ces nouvelles dispositions législatives implique pour les cantons l'adaptation des plans directeurs cantonaux. En ce sens, le Plan directeur cantonal vaudois a été révisé et adopté par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat les 20 et 21 juin 2017.

Les communes suisses doivent revoir leur plan d'affectation du sol et adapter le dimensionnement de la zone à bâtir, en regard des perspectives démographiques déterminées pour les quinze prochaines années. Le délai imparti pour cette mise en conformité est de 5 années après l'adoption du Plan directeur cantonal. Face à ces exigences législatives et pour permettre la poursuite du développement du village, la commune de Marchissy a mandaté le bureau RWB pour réviser son PACom, ainsi que son règlement communal sur la police des constructions.

3. Travaux réalisés à ce jour

Décembre 2018 : pré-étude et examen préliminaire transmis à la DGTL

Mai 2019 : retour de l'avis de l'examen préliminaire par la DGTL

Mai 2021 : dossier de demande de subvention

Juin 2021 : dépôt du dossier à la DGTL pour l'examen préalable

Décembre 2021 : retour du dossier de l'examen préalable

4. Causes du dépassement/soldes des travaux à effectuer

En date du 14.12.2021, le canton nous a transmis le préavis des services cantonaux sur l'examen préalable du dossier de révision du PACom. Des adaptations sont nécessaires en vue de la mise à l'enquête du projet.

Par conséquent, le bureau RWB nous a fait une offre complémentaire pour adapter le dossier sur la base des remarques des différents services de l'Etat. Elle comprend les séances de coordination avec la commune, les services concernés ainsi que les prestations nécessaires pour la mise à l'enquête du projet jusqu'à l'approbation du PACom.

La récapitulation ci-dessous détaille les coûts complémentaires pour la finalisation du PACom.

Prestations	Coût total [tarif moyen CHF/h 135.-]
A Adaptation du dossier suite au préavis des services	9 585,00
Mise à jour du bilan du redimensionnement et du territoire urbanisé	
Intégration des données des dangers naturels modifiées	
Mise à jour de la thématique de l'espace réservé aux eaux	
Mise à jour de la thématique des inventaires naturels	
Mise à jour de la thématique du patrimoine	
Mise à jour de la thématique de la mobilité	
Mise à jour de la thématique environnement	
Adaptation du plan de zones et du plan des modifications	
Adaptation du règlement communal sur les constructions	
Adaptation du rapport 47OAT	
B Coordination, séances de travail et de présentation	9 180,00
Coordination avec le MO et les services de l'Etat	
Séances de travail avec le MO (estimé dans l'offre 2 séances)	
Séance de présentation à la commission d'urbanisme yc préparation	
Séance de présentation à la population yc préparation	
C Enquête publique et approbation	4 860,00
Préparation des documents pour l'enquête	
Mise au norme des données numériques selon NORMAT	
Accompagnement MO pour séances de conciliation (estimé à 40h)	
Préparation des documents pour l'approbation + envoi à la DGTL	
Accompagnement MO pour administratif	
Total intermédiaire (HT)	23 625,00
Frais de dossier (5%)	1 181,25
Montant total (HT)	24 806,25
TVA (7.7%)	1 910,08
Total TTC	26 716,33

Complément à la prestation devisée ci-dessus selon bureau RWB :

Prestations	Coûts/CHF
Prestations relatives à l'inclusion de la Zone d'activités économiques (ZAE) régionale dans le cadre du PACom sous forme de Plan partiel d'affectation (PPA) ainsi que quelques travaux, le tout déjà facturé	1'225.00
Séance de la DGTL du 21.02.2023 et prestations réalisées depuis début 2023, pas encore facturées	1'700.00
Prestations pour répondre aux demandes des propriétaires	5'000.00
Divers et imprévus	3'000.00
TVA 7.7%	841.00
Total TTC	11'766.00

Suivi du dossier	1'520.00
Sous-total TTC	26'716.33
Sous-total TTC	11'766.00
TOTAL TTC	40'002.33

5. Financement

La Municipalité propose de financer l'étude par le biais d'un crédit arrondi à CHF 40'000.00.

Ce montant sera supporté par le compte courant et/ou par un emprunt.
L'amortissement se fera sur 10 ans dès la fin de l'étude.

6. Conclusion

Après cinq ans d'études, la révision du PACom a été impactée par des adaptations des cadres légaux fédéraux et cantonaux, ce qui a impacté la partie financière du préavis 3-2018, mais aussi la durée de l'élaboration du projet.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Marchissy

Vu le préavis municipal n° 1-2023,

Où le rapport de la commission,

Considérant que ledit objet a été porté valablement à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CH 40'000.00, cpte 9170.3,
- d'autoriser que ce financement soit financé par le compte courant et/ou par le biais d'un emprunt bancaire,
- d'accepter un amortissement sur 10 ans à dater de la fin de l'étude par le débit du compte 42.331.

Adopté en séance de Municipalité du 13.03.2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
Luc Mouthon		Christine Ronga

Municipaux responsables : Luc Mouthon et Jean-Claude Bays